



CONSIGNES INTÉRIMAIRES POUR LA TENUE DE CÉRÉMONIES DE GRADUATION EXTÉRIEURES ORGANISÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DANS LE CONTEXTE DU DÉCONFINEMENT MONTRÉALAIS

Les consignes sanitaires proposées dans ce document visent à outiller les organisateurs de cérémonies de graduation extérieures afin de réduire les risques de transmission du virus causant la COVID-19 lors de tels événements.

Ces consignes sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un avis favorable ou défavorable à la tenue de cérémonies de graduation. De tels rassemblements extérieurs sont encadrés par les différents décrets et arrêtés ministériels émis par le gouvernement. Il est fortement recommandé aux organisateurs de prévoir en amont de leurs événements des démarches de concertation auprès des instances locales, notamment auprès des services policiers responsables de l'application des mesures coercitives décrétées. Le voisinage aurait également intérêt à être inclus dans la préparation de l'événement afin de les informer des démarches et prévenir les éventuelles dénonciations de citoyens.

La plupart des cérémonies de graduation s'organisent selon le modèle ciné-parcs. Les organisateurs pourront s'inspirer de certaines consignes émises récemment par le gouvernement pour encadrer la réouverture des ciné-parcs :

- La distanciation physique de 2 mètres entre les véhicules doit être respectée. Si les passagers ne demeurent pas dans les véhicules, cette distanciation physique doit également être respectée;
- Les passagers du véhicule doivent provenir d'une même maisonnée;
- Un service doit être prévu pour éviter les débordements;
- Le nombre de personnes sur le site doit être maintenu au minimum requis pour le bon déroulement de la cérémonie (ex. : prioriser les allocutions, limiter le nombre de personnes impliquées dans les aspects techniques de la cérémonie);

COVID-19



- Les organisateurs devraient prévoir un système de triage afin d'exclure de la cérémonie les personnes présentant des symptômes de la COVID, ayant reçu un tel diagnostic au cours des 14 derniers jours ou ayant été mises en isolement par la santé publique suite à un contact avec un cas. Ce triage devrait également inclure les membres du personnel et tout bénévole ou contractuel appelé à se rendre sur le site pendant la cérémonie. Il peut facilement se faire par téléphone, message texte ou courriel.

Il demeure important de respecter les consignes de base sur le nettoyage et l'étiquette respiratoire lors des allocutions :

- Il est indiqué de nettoyer tout objet (exemple : micro) ou mobilier (exemple : lutrin) avec une lingette désinfectante entre chaque intervenant.
- Des mouchoirs et une poubelle pourraient être prévus pour les intervenants afin qu'ils puissent les utiliser s'ils devaient tousser/éternuer/se moucher.
- Respecter la distanciation de 2 mètres entre chaque intervenant, membre de l'équipe technique (ex. : photographe) ou bénévole. Si la distance ne peut être respectée, le port du couvre-visage est fortement recommandé.
- Les intervenants feront leur discours l'un après l'autre pour limiter les contacts.
- Lorsque de bien sont distribués dans le cadre de la cérémonie (ex. : diplômes, boîte cadeau), réduire au minimum le nombre de personnes impliquées dans la distribution. La personne qui remet un bien doit respecter la distance de 2 mètres, porter un couvre-visage et procéder à l'hygiène des mains.
- Lorsque plus d'une classe d'élèves est impliquée, penser à faire venir une classe après l'autre (environ 30 min) pour éviter que les élèves des différents groupes ne se croisent, si possible.
- **Préciser aux parents de venir à l'heure pour un meilleur respect de ces consignes.**